



ASSOCIATION  
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX  
DES COMMUNAUTÉS  
DE FRANCE

» Téléchargez ce numéro

## édito



Pascal  
FORTOUL

Président  
de l'ADGCF



### « Une pure folie »

La décision du Président de la République de maintenir le premier tour des élections municipales n'a pas fini d'alimenter la chronique politique. Il faudra tout de même se pencher sur cette affaire et décrypter objectivement le processus décisionnel qui a conduit à ce « faux pas » politique majeur.

Les interrogations sont légion. Parmi celles-ci, on pense bien sûr au fondement du « blanc-seing » accordé par le « Conseil scientifique » de l'Élysée sur l'organisation des municipales le 15 mars dernier sans donner de garanties sur un éventuel second tour. On pense également à la pression conjointe exercée par le Président de l'AMF et celui du Sénat sur le Chef de l'État ; la « prime aux sortants » annoncée dans les petites et moyennes communes devait leur être favorable. Et elle l'a été. On pense aussi à Emmanuel Macron qui n'a pas su ou voulu faire volte-face et affronter les représentants des maires avec qui il s'efforce, on le sait, de renouer un lien depuis la crise des gilets jaunes. Dommage. C'était pourtant là l'occasion d'incarner pleinement la fonction présidentielle, en tout cas de lui redonner du crédit, voire du sens dans un contexte d'union nationale.

Le bilan : la mise en danger d'un grand nombre d'élus ou futurs élus qui ont assuré l'organisation du scrutin, une **abstention record** qui jette l'opprobre sur la légitimité des édiles municipaux et un premier tour, qui sera, vraisemblablement, à refaire le 27 septembre prochain dans 4779 communes (souvent les plus peuplées), le second tour étant a priori fixé le 4 octobre. Bref, une fonction mayorale fragilisée alors que l'intensité de notre démocratie est plus que jamais questionnée par des mesures « liberticides », certes collectivement acceptées, mais parce qu'elles visent, pour le moment, à lutter contre l'extension de la pandémie.

Mais ce feuillet électoral est loin d'être fini. Car aux dires de Sébastien Lecornu, Ministre en charge des collectivités territoriales, la priorité du Gouvernement est désormais d'installer, début juin, les 30 143 conseils municipaux élus ou réélus dès le soir du 15 mars. D'ici là, ce sont les exécutifs sortants du bloc local qui continueront à tenir, en quelque sorte, la « baraque », en s'appuyant sur la mobilisation de leurs équipes techniques et garantissant ainsi la continuité des services publics de base. Soit. Mais si l'horizon s'éclaircit pour la majorité de nos petites communes, le report qui se dessine à l'automne pour les autres communes va lourdement affecter le fonctionnement de nos communautés et métropoles.

Pas sûr, en effet, que nos ministres de tutelle aient bien

anticipé l'impact de la mise en place d'assemblées intercommunales « mixtes », réunissant des conseillers élus ou réélus en 2020 et d'autres adoubés en 2014, et pilotées par des exécutifs provisoires. Franchement, à l'orée de la période estivale, alors que nous serons toutes et tous focalisés, je l'espère, sur l'organisation des modalités de déconfinement et sur l'ajustement de l'exercice de nos compétences et du redéploiement de nos agents, pourra-t-on se permettre de prendre le temps d'une élection de transition ?

Faut-il risquer l'installation de gouvernances communautaires et métropolitaines pas tout à fait légitimes mais susceptibles d'aller au-delà de la gestion des affaires urgentes et courantes notamment en termes de budget et de marchés ?

C'est de mon point de vue, pure folie.

Oui, on peut comprendre l'impatience des nouveaux venus d'investir enfin les mairies et les intercommunalités ; on peut comprendre aussi les nombreux édiles, éliminés au premier round qui ont, par esprit civique, accepté de prolonger leur mandat mais qui souhaitent dès que possible passer la main. Mais tout de même, ne serait-il pas plus cohérent, juste plus simple, de prolonger de quelques semaines les sortants épaulés par leur direction générale afin de disposer, au bout du compte, de conseils communautaires composés d'exécutifs crédibles lorsqu'il s'agira de jeter les bases stratégiques et opérationnelles des plans de relance territoriaux qui mettront en première ligne nos intercommunalités ?

Manifestement, pour nos dirigeants, la légitimité des assemblées communautaires et métropolitaines a sensiblement moins de valeur que le déploiement des conseils municipaux. Symboliquement, cela se comprend. Politiquement, à l'aune des enjeux écologiques, numériques et économiques qui vont structurer l'action publique au cours des prochaines années, cela se discute.

Prenez soin de vous et de nous tous,

Pascal Fortoul  
Président de l'ADGCF

## VIE DE L'ASSOCIATION

### Des DG face à la crise : Episode 4

Organisation, RH, management, liens avec les communes... après plus de 6 semaines en état d'urgence sanitaire, la crise s'installe durablement dans le quotidien des DG d'intercommunalités. Aujourd'hui, nous vous présentons le témoignage de Marie-Noëlle Anduru, DGS de la Communauté de communes du Val de Vienne, secrétaire nationale de l'ADGCF.

[Lire la suite...](#)



### Retrouvez les interviews des directeurs généraux d'intercommunalité interrogés par l'AdCF

- **Emmanuel Auber**, DGS de la communauté d'agglomération du Pays de Saint Omer, délégué régional Hauts-de-France de l'ADGCF : « Une cellule d'accompagnement pour les entreprises et les agents du territoire »

[Cliquez ici](#)

- **Marc Bouhris**, DGS de la communauté Cœur Côte Fleurie, vice-président de l'ADGCF en charge du tourisme et du numérique : « Anticipation, réorganisation des services et numérique pour faire

face à la crise »

[Cliquez ici](#)

• **Joseph Brousset**, DGS de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, délégué régional Occitanie de l'ADGCF : « Aides aux travaux des particuliers et masques artisanaux pour les agents »

[Cliquez ici](#)

• **Philippe Lemaire**, DGS de la communauté d'agglomération du SICOVAL, vice-président de l'ADGCF en charge du développement économique : « Une intercommunalité face à la crise du Covid-19 »

[Cliquez ici](#)

---

## Une nouvelle génération de projets de territoire : une étude lancée par l'ADGCF et l'AdCF

L'AdCF et l'ADGCF s'associent pour renouveler l'étude de 2015 sur les projets de territoires et faire un bilan de la démarche sur la période 2014-2020.

À cette fin les deux associations vous proposent de participer à une enquête. Vous êtes invité(e) à répondre à ce questionnaire quelle que soit la situation de votre intercommunalité vis à vis du projet de territoire (que votre intercommunalité ait adopté un projet de territoire, que celui-ci soit encore cours d'élaboration, ou encore que votre intercommunalité n'ait pas de projet de territoire propre). Ce questionnaire, préparé pour l'essentiel avant la crise liée au Covid-19, vous donne cependant la possibilité de préciser comment le projet de territoire pourrait, demain, prendre en compte cette crise et ses conséquences.

[Répondre à l'enquête](#)

---

## Adhésions 2020 en ligne : rejoignez-nous !

Votre adhésion est un acte essentiel pour maintenir le dynamisme du réseau ADGCF : c'est bien votre mobilisation qui permet à l'association d'être reconnue comme un gisement d'expériences au service des cadres dirigeants des communautés et métropoles et un centre d'expertise par les cabinets ministériels et les administrations centrales. Nous comptons sur vous !

[Pour adhérer, cliquez ici](#)

---

## ESPACE PARTENAIRES

### MNT

Alain GIANAZZA et Laurent ADOUARD, respectivement Président général et Directeur général de la Mutuelle Nationale Territoriale, publient une information relative au fonctionnement de la mutuelle durant cette période totalement inédite et mettent à la disposition des membres de l'ADGCF divers supports de communication.

[En savoir plus...](#)

### BFM

Si les agents, qui ont participé à maintenir la continuité de service dans tous les territoires, ont un besoin ou un projet particulier en cette période de crise, la Banque Française Mutualiste s'engage à les accompagner avec des prêts à taux avantageux de façon privilégiée et responsable.

 [En savoir plus...](#) (pdf, 461 Ko)

---

### UGAP

**Fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité : rejoignez le dispositif exceptionnel d'achat groupé ELECTRICITE BLEU de l'UGAP**

Face à l'échéance réglementaire de la loi climat énergie, promulguée fin 2019, l'UGAP lance un

dispositif exceptionnel d'achat groupé ELECTRICITE BLEU destiné à tout client public dont les collectivités territoriales. Pour bénéficier de ce dispositif au 01/01/2021 et de ses atouts : adhérez dès le 2 avril et jusqu'au 3 juillet 2020.

Toutes les informations sur : [www.ugap.fr/elec](http://www.ugap.fr/elec)

---

## CIRIL GROUP

### **Ouvre sa plateforme SIG GEO Software aux collectivités territoriales françaises pendant la pandémie de coronavirus Covid-19.**

Opération solidarité et entraide avec les acteurs publics : Ciril GROUP se mobilise et ouvre gracieusement sa plateforme SIG GEO Software aux collectivités territoriales françaises pas ou mal équipées en matière de solutions SIG, pour les aider à rester au plus proche de leurs territoires pendant toute la durée de la pandémie de coronavirus Covid-19.

[Lire la suite...](#)

---

## Gazette des communes

### **Dans le cadre de l'urgence sanitaire exceptionnelle que nous vivons La Gazette des communes ouvre l'ensemble de ses abonnés ses contenus réservés aux détenteurs d'abonnement premium**

Ce service est notamment composé d'un outil d'aide à la décision, structuré autour d'une base de 250 indicateurs agrégés à l'échelle de votre territoire, fiabilisés, faciles à lire et construits sur la base des données disponibles les plus fraîches.

Pour accompagner au plus près de leurs besoins les collectivités, La Gazette a intégré dans l'outil une série d'indicateurs dédiés au COVID-19 agrégés à l'échelle départementale, permettant de lire l'évolution quotidienne d'épidémie et de situer l'impact sur son territoire comparativement aux autres.

[Accéder aux services...](#)

[Présentation du service](#)

[Guide utilisateur](#)

---

## **Devenez partenaire d'un projet collectif de l'Ecole Urbaine de Sciences Po !**

L'ADGCF soutient l'Ecole Urbaine de Sciences Po Paris qui offre une formation unique à la gouvernance urbaine et territoriale et propose un module pédagogique obligatoire appelé «Projet collectif des Masters de l'École urbaine» (PCEU) qui s'adresse aux étudiants de formation initiale et de formation continue. Le principe :un groupe d'étudiants est mis en situation de travail sur une problématique réelle posée par une collectivité.

 [En savoir plus...](#) (pdf, 782 Ko)

*Retrouvez toute l'actualité de l'Association sur notre site internet [www.adgcf.fr](http://www.adgcf.fr)*

La lettre d'information de l'ADGCF - [Vous désabonner](#)